

BAREME DES HONORAIRES TRANSACTIONS A PARTIR DU 01/01/2025

Des honoraires qui englobent un accompagnement complet et des outils performants pour vendre au meilleur prix.

- Estimation précise et conseils pour optimiser la valeur de votre bien.
- Diffusion ciblée sur les plateformes majeures et auprès de nos acquéreurs qualifiés.
- Photos professionnelles et visite virtuelle pour valoriser votre bien (lors d'un mandat en exclusivité).
- Accompagnement personnalisé : visites, négociations et suivi administratif jusqu'à la signature.

Prix de Vente (net vendeur)	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50.000€	4166,66€	5000,00€
De 50.001 à 80.000€	5416,67€	6500,00€
De 80.001 à 110.000€	6250,00€	7500,00€
De 110.001 à 140.000€	7083,34€	8500,00€
De 140.001 à 170.000€	7916,67€	9500,00€
De 170.001 à 200.000€	8750,00€	10.500,00€
De 200.001 à 230.000€	9583,33€	11.500,00€
De 230.001 à 260.000€	11.250,00€	13.500,00€
De 260.001 à 300.000€	12.916,67€	15.500,00€
+ de 300.000€		5%

Les honoraires peuvent être à la charge du vendeur ou de l'acquéreur suivant le mandat de vente signé.

Honoraires terrain à bâtir / locaux commerciaux : 8% TTC du prix de vente. Les honoraires représentent les pourcentages et prix maximums applicables à nos prestations.

En cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux prévus par l'agence détentrice du mandat original



Azteca
21 rue de Nice
59400 Cambrai
contact@azteca-immobilier.com
09.81.50.60.60

Site internet :
www.azteca-immobilier.com

Vous pouvez nous retrouver
sur les
Réseaux Sociaux :



BAREME DES HONORAIRES LOCATIONS A PARTIR DU 01/01/2025

Dispositions liées au coût facturé par l'agence dans le cadre d'un bail d'habitation :

- Les frais facturés par une agence immobilière pour la mise en location d'un logement sont strictement encadrés.
- Ces frais concernent principalement :
 - La visite du logement, l'étude du dossier de candidature et la rédaction du bail.
 - L'état des lieux d'entrée, réalisé en présence du locataire.
- Ces frais sont partagés entre le bailleur et le locataire, ce dernier ne pouvant se voir facturer plus d'un montant défini par mètre carré, selon la zone géographique (plafonds fixés par la loi Alur).

Honoraires (TTC) à la charge du LOCATAIRE

Ces honoraires varient selon la zone géographique dans laquelle est situé la location :

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail

- **Zone très tendue (*)** : à 12 € TTC par m² de surface habitable.
- **Zone tendue (*)** : à 10 € TTC par m² de surface habitable.
- **Zone non tendue** : le reste du territoire : à 8 € TTC par m² de surface habitable.

État des Lieux

- Concernant les prestations de **réalisation de l'état des lieux**, le **plafond est fixé à 3 € TTC par m² de surface habitable** quelle que soit la zone concernée.

() Liste des communes disponibles en agence*

Honoraires (TTC) à la charge du BAILLEUR

Ces honoraires varient selon la zone géographique dans laquelle est situé la location :

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail

- **Zone très tendue (*)** : à 12 € TTC par m² de surface habitable.
- **Zone tendue (*)** : à 10 € TTC par m² de surface habitable.
- **Zone non tendue** : le reste du territoire : à 8 € TTC par m² de surface habitable.

État des Lieux

- Concernant les prestations de **réalisation de l'état des lieux**, le **plafond est fixé à 3 € TTC par m² de surface habitable** quelle que soit la zone concernée.

() Liste des communes disponibles en agence*

Pour un local à usage professionnel : 15% du loyer annuel hors charges et hors taxes (à la charge du preneur, état des lieux compris)

Garage, parking, box : 150€ TTC (50% à la charge du bailleur / 50% à la charge du preneur)